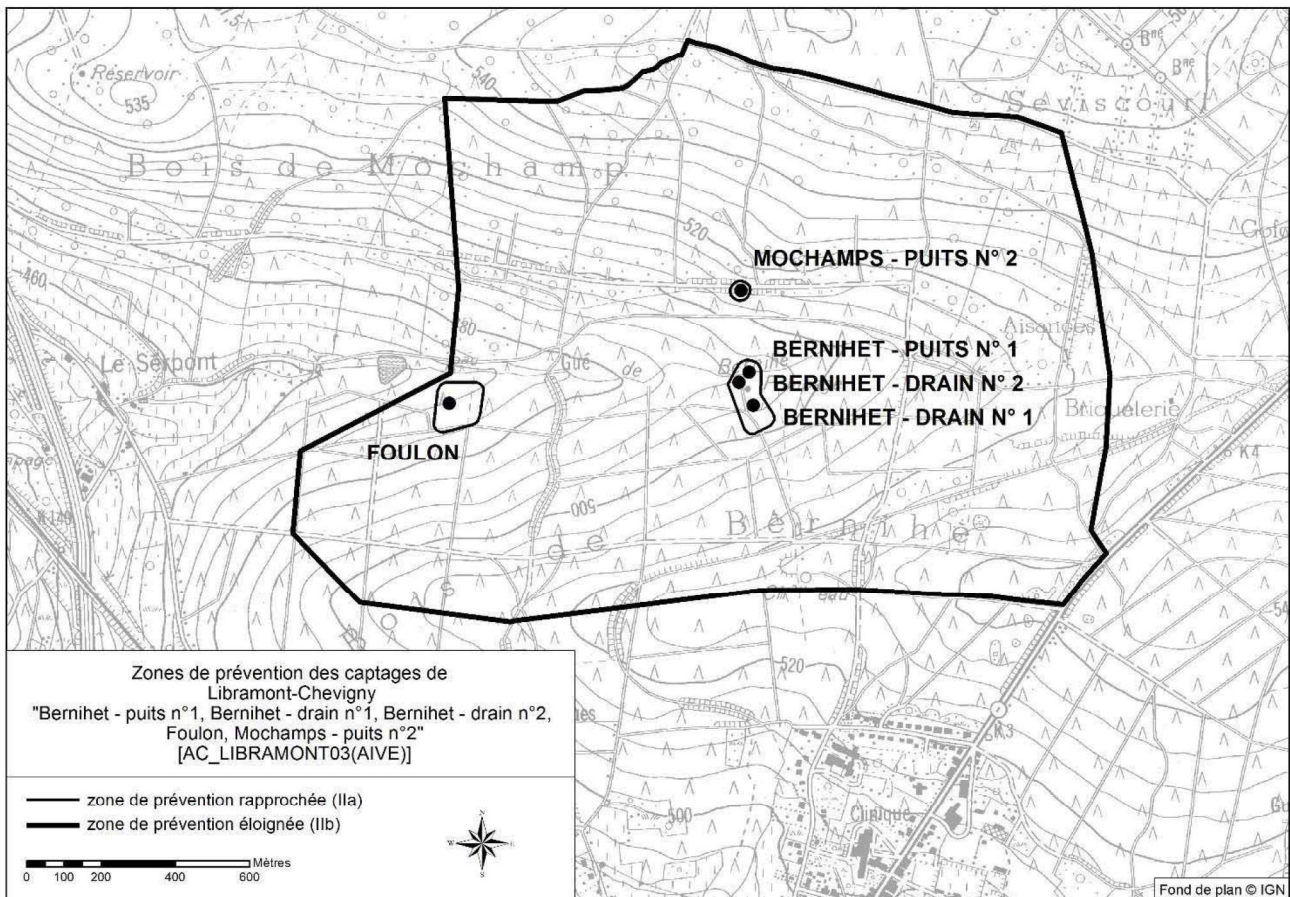


Annexes à l'arrêté ministériel du 6 juillet 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Bernihet puits n°1, drains 1 et 2 », « Mochamps puits n°2 » et « Foulon » sis sur le territoire de la commune de Libramont

ANNEXE I

Tracé des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau concernés. NB : Les plans de détail sont consultables à l'Administration.



Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 6 juillet 2021 relatif à l'établissement des zones de prévention rapprochées et éloignée des ouvrages de prise d'eau souterraine dénommés « Bernihet puits n°1, drains 1 et 2 », « Mochamps puits n°2 » et « Foulon » sis sur le territoire de la commune de Libramont.

Namur, le 6 juillet 2021.

La Ministre de l'Environnement,

C. TELLIER